



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC  
**Office fédéral de l'aviation civile OFAC**  
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043.4  
Votre référence :  
Notre référence : frt  
Dossier traité par : Thomas Frei  
Tél. +41 58 465 58 20, Fax +41 58 465 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch  
Ittigen, le 24. Août 2018

### **Communications techniques; amendement no 106**

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer		Edition	Supprimer		Edition
	Numéro	Page		Numéro	Page	
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	24.08.2018	00.040-00	1-4	23.04.2018
Vol de convoyage en cas de navigabilité restreinte	02.001-40	1-6	24.08.2018	02.001-40	1-6	26.04.2012
Consignes de navigabilité ----- <i>Les consignes de navigabilité sont publiées via le site Internet www.bazl.admin.ch</i>				02.020-80	1-2	26.01.2012
Contrôle des bouteilles de gaz propane utilisées par les ballons et dirigeables à air chaud	13.040-30	1-3	24.08.2018	13.040-30	1-3	30.07.2010
Travaux de peinture sur les aéronefs	73.940-10	1-2	24.08.2018	73.940-10	1-3	16.12.2011

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Gianmario Giacomelli, Vice-directeur  
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei  
Section Normalisation, sanctions et registre matricule

Le document visait électroniquement.